

ECOLE DE MUSIQUE – UR ENTRE LOIRE ET VAUVISE

REPRISE DES COURS LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Pour toute inscription, vous trouverez ci-après quelques renseignements utiles :

❖ Flûte traversière

- avec Laurence JARREAU (06.22.47.78.82) Le Mercredi à Sancergues

❖ Piano

- Avec Daphné GENTES (06.24.63.69.79) Le Jeudi à Sancergues
Le Vendredi à Précy

❖ Chant & technique vocale, Chorale, Formation musicale *, Jardin musical

- avec Laurence TAILLON (02.48.76.00.78-06.42.77.04.27)
 - **Chorale** Le Jeudi à Précy de 18h à 19h15.
 - **Jardin musical (4-6 ans)** Le mercredi matin à Sancergues
 - **Cours particulier de chant** le Mardi à Sancergues
Le Mercredi matin à Sancergues
 - **formation musicale en groupe :**
Le Mardi à Sancergues de 18h à 19h (suivant niveau et effectifs)

❖ Guitare classique & électrique, Basse

- avec Sébastien LORENZI (06.21.70.83.68) Le Jeudi à Sancergues

❖ Batterie & Percussions + groupe percussion

- avec Tristan MINARZYC (06.68.98.12.64) Le vendredi à Sancergues

❖ Saxophone, clarinette, Ukulélé

- avec Philippe KLIMEK (06.28.30.16.23) le Jeudi à Sancergues

❖ Accordéon

- avec Mickaël PIGEAT (06.86.27.97.51) le mardi à Sancergues

(* indispensable pour l'apprentissage et le perfectionnement d'un instrument et pour les examens de fin d'année)

Il vous appartient de contacter le plus rapidement possible, soit le professeur de votre choix soit un responsable de l'école, afin de convenir de l'horaire de votre cours. (Pensez à laisser un message sur le répondeur le cas échéant)

Merci de retourner rapidement une fiche d'inscription par élève avec le premier paiement à l'ordre de « Ecole de musique U.R Entre Loire et Vauvise »

REGLEMENT INTERIEUR



L'école de musique est une école associative, section de l'Université Rurale entre Loire et Vauvise. Pour la bonne marche de notre école et afin d'éviter d'éventuels problèmes, les responsables vous remercient de bien vouloir respecter ces quelques consignes.

I SECURITE - PONCTUALITE – CRISE SANITAIRE :

- Les parents ne doivent laisser leur enfant que sous la responsabilité du professeur : pas d'enfant qui attend seul l'heure de son cours.
- Soyez ponctuel à la fin du cours, lorsque vous venez chercher votre enfant, pour que chaque professeur puisse respecter son emploi du temps très rigoureux.
- Du gel hydro alcoolique sera disponible dans chaque salle, et les cours se dérouleront dans le respect des règles sanitaires en vigueur

II REGLEMENTS MENSUELS :

Le règlement des cours doit s'effectuer en début de chaque mois soit par chèque bancaire soit par virement bancaire.

A NOTER : le budget est étudié sur 32 à 34 séances (suivant les jours fériés) de cours réparties sur 10 mois (de septembre à juin/juillet pour coller au calendrier scolaire). Pour calculer votre participation mensuelle, nous avons divisé les charges par 10, quelque soit le nombre de cours du mois. Ainsi, certains mois, les élèves auront 5 cours et d'autres 2, selon les vacances scolaires, mais le montant à régler restera constant.

Les chèques de règlement, libellés à l'ordre de « Ecole de musique – UR entre Loire et Vauvise » sont à envoyer à : Odile GUILLERAUT 1 La Croix de Pierre 18140 Saint Léger le Petit (06.50.10.40.05) ou à déposer dans les salles de cours dans le casier « Bureau ».

III ABSENCES DES ELEVES :

- Prévenir le professeur et un membre du bureau le plus tôt possible.
- **Pour toute absence de l'élève, le cours ne pourra être récupéré, seules les absences prolongées pour raisons médicales justifiées entraîneront une réduction de tarif.**

IV TARIFS :

- Adhésion annuelle à l'Université Rurale : **7 €** pour les enfants et **15 €** pour les adultes à régler à l'inscription.
- Cours particulier : **490 €** pour les enfants et **510 €** pour les adultes à l'année soit **49€ ou 51€ par mois** pour ½ heure de cours hebdomadaire (conseillé de l'initiation à la fin du cycle 2).
- Cours particulier : **735€** les enfants et **765€** les adultes à l'année soit **73.50€ ou 76.50€ par mois** pour ¾ heure de cours hebdomadaire (conseillé à partir du cycle 3)
- Formation musicale en groupe (fortement conseillée pour les examens) : gratuite pour les élèves, **150 €** à l'année soit **15 € par mois** pour les extérieurs.
- Jardin musical (éveil 4 – 6 ans) : 150 € à l'année soit 15 € par mois. (tarif dégressif par famille : 13€ pour le 2ème, 10€ pour le 3ème) ATTENTION minimum 6 à 8 enfants
- Chorale : **250 €** à l'année soit **25 € par mois** pour 1h30 hebdomadaire. ATTENTION minimum 10 personnes
- Groupe percussions : 150 € à l'année soit 15 € par mois. ATTENTION minimum 6 à 8 personnes

Pour le bon fonctionnement de l'école, merci d'être vigilant sur la régularité des règlements des cours.

Tout retard de paiement entraînera la suspension des cours

La formation musicale

L'école souhaite apporter un apprentissage de la musique le plus ouvert et complet possible en proposant deux cursus différents : soit un « cursus loisir » avec accès limité aux seuls cours d'instruments, soit un « cursus classique » plus approfondi avec complémentarité de la Formation musicale. Cette formation sera indispensable pour passer les examens de fin d'année. Elle le sera aussi pour tous ceux qui veulent progresser dans l'apprentissage d'un instrument.

La Formation musicale intègre en plus des connaissances solfégiques de base (lecture de notes, rythmes et théorie), une culture musicale riche et variée : jeux d'écoute et de chant, histoire des compositeurs et des genres musicaux, projets de réalisations

Cette formation est gratuite pour les élèves inscrits au cours et 11 € par mois pour les extérieurs

Pour CONFIRMER VOTRE INSCRIPTION

Merci de retourner votre fiche d'inscription, accompagnée du règlement de l'adhésion annuelle à l'Université Rurale, soit 7 Euros (enfant) ou 15 € (adulte) par adhérent

(Chèque à l'ordre de l'Ecole de musique U.R. Entre Loire et Vauvise)

à : Mme Odile GUILLERAUT ou à déposer dans le casier dans la salle de cours
1 la Croix de Pierre
18140 Saint Léger le Petit

Pour le REGLEMENT DES COURS,

Vous pouvez régler, soit :

- par chèque bancaire à l'ordre de l'École de musique U.R. Entre Loire et Vauvise tous les mois en début de mois (chèque à déposer dans les casiers présents dans chacune des salles de musique (Marseille les Aubigny ou Sancerques)
- par chèque bancaire en nous déposant 10 chèques que l'on encaissera tous les 10 du mois
- par virement bancaire mensuel. réf bancaire de l'association :
Bénéficiaire : Université Rurale de Sancerques
Section école de Musique
IBAN : FR76 1480 6180 0062 1071 5100 093
Code BIC : AGRIFRPP848

(montant du cours mensuel payable d'avance en début de chaque mois) à Mme GUILLERAUT Odile, 1 La Croix de Pierre, 18140 Saint Léger le Petit.

Pour le bon fonctionnement de l'école, merci d'être vigilant sur la régularité des règlements des cours.

Tout retard de paiement entrainera la suspension des cours

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Odile : 06.50.10.40.05

Nelly : 06 85 98 43 55

Anne-Sophie : 07 78 12 11 41

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

(1 par adhérent)



NOM Prénom

Si mineur, nom-prénom de la mère

Nom-prénom du père

Date de naissance

Adresse

n° de téléphone :

adresse mail :

(pour diffusion d'informations tout au long de l'année)

- souhaite s'inscrire au cours de

A (lieu) au tarif mensuel de Euros,

Dispensé le avec

avec formation musicale (fortement conseillée) oui non (1)

- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter

- déclare être en possession du calendrier des cours

- s'engage sur la régularité des paiements

- accepte que la photo de l'adhérent figure sur tout document servant à promouvoir les activités de l'école de musique

n'accepte pas (1)

FAIT à le

« Bon pour accord »

signature (des parents pour l'élève mineur)

(1)Rayer la mention inutile